



## Commission de la jeunesse

### 22 - Développement local et cohésion urbaine

#### **Avenants expérimentaux au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la CUS pour les quartiers du Neuhof et de Cronembourg à STRASBOURG**

#### **Rapport n° CP/2013/514**

#### **Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

#### Résumé :

Le Département du Bas-Rhin est appelé à conclure les avenants expérimentaux au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour les quartiers du Neuhof et de Cronembourg.

Ces avenants expérimentaux constituent une étape intermédiaire et permettent de préparer les futurs contrats de Ville, qui devraient être élaborés et conclus pour la fin 2014. Ils permettent une meilleure coopération des signataires et de révéler des thématiques prioritaires.

#### **Le département et la politique de la ville**

Dans le cadre de son engagement dans la politique de la ville, le Département participe aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). A ce titre, il a conclu des conventions au niveau local avec différents partenaires dont entre autres les représentants de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) et de l'Etat, la CUS, le Conseil Régional, la CAF, etc.

Ainsi, deux CUCS ont été signés dans le Bas-Rhin. Le premier concerne la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), 6 communes et couvre notamment 10 Zones urbaines sensibles. Le second concerne les villes d'Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse. Ces contrats ont été signés pour la période 2007-2012.

L'objectif de ces CUCS est d'aider les habitants des quartiers à lutter contre l'exclusion, la précarité, le manque de qualifications, etc. à travers le financement de projets portés par des associations ou des institutions locales.

Le Département est partie prenante des deux contrats. A ce titre, il mobilise annuellement les financements de la politique départementale pour un montant d'environ **1 000 000 €**.

#### **Les avenants expérimentaux, une étape de la réforme de la politique de la Ville**

En 2011, une circulaire ministérielle a annoncé la prolongation des CUCS jusque fin 2014 au niveau national de manière à faire coïncider la date de signature de la deuxième génération des CUCS avec les élections municipales de 2014.

En parallèle a été lancée la mise en œuvre d'avenants expérimentaux aux CUCS visant à tester de nouvelles méthodes d'élaboration des contrats à venir dans lesquels les politiques publiques de droit commun seraient mieux mobilisées dans les quartiers prioritaires. Cette expérimentation portant sur 33 quartiers en France, dont 2 à Strasbourg, **le Neuhof et**

**Cronenbourg**, devrait permettre de dégager de bonnes pratiques et préparer la nouvelle génération de contrats.

L'implication de différents partenaires est envisagée : la Ville et la CUS, l'Etat, La Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Rectorat, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale des Entreprises et de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Pôle Emploi). Cette mise en œuvre est proposée autour de trois thématiques décidées par le ministère de la ville : l'emploi, la sécurité et l'éducation. La CUS a souhaité ajouter trois autres thèmes : la santé, la culture et la lutte contre les discriminations. L'Observatoire Régional pour l'Intégration et la Ville (ORIV) a accompagné la démarche.

Des documents ont été élaborés pour chacun des deux quartiers, reprenant :

- un diagnostic territorial réalisé par les partenaires
- un résumé par chaque partenaire de ses interventions de droit commun sur le territoire,
- les « engagements » pris par chacun dans le cadre de cet avenant.

### **Une démarche plutôt qu'un nouveau contrat.**

Sur proposition de l'Etat ces avenants n'ont pas à être considérés comme définitifs mais plutôt constitutifs d'une **étape intermédiaire** dans la préparation de la réforme de la politique de la Ville en cours de définition.

Il a été proposé que les avenants soient accompagnés d'une note de gouvernance dans laquelle chacun des signataires s'engage à poursuivre le travail en commun d'identification des enjeux et de construction de réponses collectives dans une logique de mutualisation et d'expérimentation.

Ces documents s'inscrivent donc dans la continuité des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Ils correspondent à un accord-cadre, nommé « avenant expérimental aux CUCS » en raison de la note ministérielle initiale, dans lequel chacun des signataires s'engage à améliorer l'efficacité collective pour aboutir à une élaboration définitive qui s'inscrira dans la réforme à venir de la politique de la Ville et concernant deux quartiers de Strasbourg : Neuhof et Cronenbourg. Aucun engagement financier n'y est inscrit.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation de son président :*

*- approuve la poursuite de la politique départementale de la Ville :*

*1) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté Urbaine de Strasbourg jusqu'au 31 décembre 2014, date au-delà de laquelle ce contrat sera définitivement arrivé à son terme*

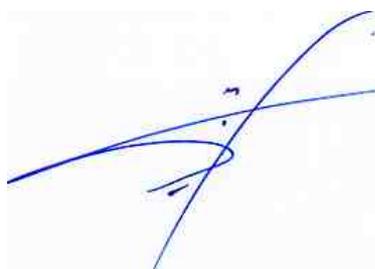
*2) dans le cadre d'une expérimentation sur certains quartiers*

*- approuve les deux avenants expérimentaux au CUCS - ainsi nommés en référence à la circulaire ministérielle du 8 novembre 2011 annonçant leur création - relatifs aux quartiers du Neuhof et de Cronembourg, valides jusqu'au 31 décembre 2014, à conclure avec les partenaires suivants : l'État, la Région Alsace, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, le Rectorat et Pôle Emploi.*

*Elle autorise le Président à signer les deux avenants expérimentaux.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL